



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 62713

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la création de postes de techniciens et d'ingénieurs forestiers. En effet, l'étude d'impact de la loi forestière du 9 juillet 2001 prévoyait le redéploiement et le financement de quatre-vingt-neuf postes d'ingénieurs. De plus, dans le cadre de la présentation du budget pour l'année 2004, son ministère s'était engagé à procéder à un cadencement de la mise en place de ces nouveaux emplois, par tiers sur trois années. Or, il semblerait, eu égard aux éléments d'information portés à sa connaissance, que trente emplois consacrés aux questions environnementales aient été effectivement créés en 2004, mais que rien n'ait été prévu pour 2005. Aussi, la forêt française représentant un véritable enjeu d'avenir en tant qu'elle constitue le plus grand réservoir de biodiversité de notre pays, il le remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en matière de créations de postes pour 2005 et 2006.

Texte de la réponse

Les missions des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), établissements publics à caractère administratif, ont été élargies par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, qui a notamment prévu l'extension progressive de l'obligation de plan simple de gestion (PSG) aux propriétaires de 10 à 25 hectares et l'élaboration de nouveaux documents de gestion sylvicole, accroissant ainsi les compétences et les responsabilités des CRPF. Cette loi consacre également l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion des forêts privées. Pour tenir compte de cette évolution, trente emplois ont pu être ouverts en 2004, malgré un contexte budgétaire contraint. Ces nouveaux emplois renforcent les capacités des CRPF pour assurer la mise en oeuvre des nouveaux documents de gestion sylvicole, dont la montée en puissance est attendue dans les années à venir, et permettre ainsi à un plus grand nombre de propriétaires de présenter des garanties de gestion durable. Toutefois, la programmation de nouveaux recrutements reste soumise à la nécessité d'une maîtrise des dépenses publiques, qui appelle des efforts partagés. Cet objectif a conduit à différer de nouveaux recrutements et aucun emploi nouveau n'est prévu en 2005. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité reste particulièrement vigilant à l'adéquation des moyens des CRPF aux missions qu'ils exercent sur le terrain et confirme sa volonté de conforter la politique engagée en faveur de la gestion durable des propriétés forestières privées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62713

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3600

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5795